



LE CENTRE D'EXCELLENCE  
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE  
for CRVS Systems

# APERÇU

DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL EN

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU **CONGO**



ECA

## Information sur le programme

### À propos du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC

Situé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) est un centre international de ressources et de connaissances qui appuie activement les efforts nationaux visant à renforcer les systèmes ESEC. Le Centre collabore avec des organisations et des experts, afin de faciliter l'accès à l'information et à l'expertise, notamment aux normes, aux outils, aux données de recherche et aux bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

Le Centre d'excellence a été créé grâce à la contribution financière d'Affaires mondiales Canada et du CRDI, et apporte lui-même une contribution directe au travail du Mécanisme de financement mondial, une importante plateforme de financement de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent du Secrétaire général des Nations Unies.

### À propos du Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Dans le cadre des activités du Canada dans les secteurs des affaires étrangères et du développement, le CRDI investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Le CRDI collabore avec de nombreuses parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des groupes de réflexion, des organisations régionales et des ministères des pays en développement, afin d'y favoriser la croissance, de réduire la pauvreté et d'impulser des changements positifs à grande échelle.

---

Publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC), en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Cette publication a été rédigée par Jacob Zewoldi, consultant auprès du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil.

Centre de recherches pour le développement international  
CP 8500  
Ottawa, ON Canada 1 Tel 1 613-236-6161/31 11  
Courriel : [crvs@idrc.ca](mailto:crvs@idrc.ca)  
[www.systemesESEC.ca](http://www.systemesESEC.ca)

© Centre de recherches pour le développement international 2019

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier et technique du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Basé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), il est financé conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI, ou de son Conseil des gouverneurs.

## Table des matières

Information sur le programme .....	ii
Introduction .....	2
Bref aperçu sur le pays .....	3
Performances des systèmes d'ESEC .....	4
Système d'enregistrement des faits d'état civil .....	5
Cadre législatif .....	5
Gestion, organisation et fonctionnement .....	5
Interopérabilité avec d'autres secteurs et fonctionnement .....	8
Système d'établissement des statistiques de l'état civil .....	8
Statistiques de l'état civil .....	8
Causes de décès .....	8
Numérisation .....	9
Informatisation .....	9
Application de la technologie mobile .....	9
Initiatives d'amélioration et soutien externe .....	9
Plans d'amélioration et budget .....	9
Appui des partenaires de développement .....	10
Propositions visant à améliorer la coordination des activités .....	10
Ressources .....	11
Sites web .....	11
Matériel supplémentaire .....	11
Conclusion .....	11
Notes de fin .....	12

## Introduction

Le présent rapport vise à donner un aperçu des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) de la République démocratique du Congo. Les renseignements ont été recueillis au moyen d'un questionnaire rempli par les services d'enregistrement de l'état civil, en mars 2019, et complétés par une revue documentaire. Le rapport présente le contexte du pays, les indicateurs choisis qui sont pertinents pour les processus d'amélioration des systèmes d'ESEC, les activités des intervenants ainsi que les ressources disponibles et nécessaires au renforcement des systèmes d'ESEC, de leur coordination, entre autres.

### République démocratique du Congo



*Avertissement : Les frontières, ainsi que les noms et désignations employés sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation de la part des Nations Unies.*

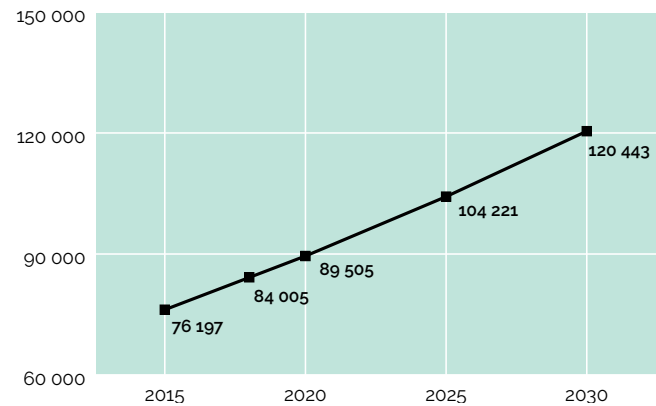
## Bref aperçu sur le pays

La République démocratique du Congo est le deuxième plus grand pays d'Afrique, après l'Algérie, avec une superficie de 2 344 858 kilomètres carrés<sup>1</sup>. Il a une frontière commune avec neuf pays. Au nord du pays, la République centrafricaine et le Soudan du Sud. À l'est, la Tanzanie, le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda. Et au sud, on trouve l'Angola et la Zambie tandis que la République du Congo borde la partie occidentale du pays. La République démocratique du Congo (ci-après appelée la RDC) tire son nom du fleuve Congo qui traverse de nombreuses régions du pays.

- Capitale : Kinshasa
- Langues officielles : Français
- Ministère responsable de l'enregistrement des faits d'état civil : Ministère de l'intérieur et de la sécurité
- Organisme d'enregistrement des faits d'état civil : Bureau de l'État Civil
- Bureau national de la statistique : Institut National de la Statistique.

Sur le plan administratif, la RDC est divisée en 26 provinces, y compris la ville-province de Kinshasa. Les provinces sont subdivisées en districts, et ceux-ci sont divisés à leur tour en villes, territoires (milieu rural), communes et chefferies ou secteurs, groupes et villages.

**Figure 1 : Projections démographiques (en milliers d'habitants)**



## Performances des systèmes d'ESEC

### Naissances

Exhaustivité de l'enregistrement des naissances <sup>2</sup>	Non disponible
Enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été signalée comme ayant été déclarée	24,6 % (2014) <sup>3</sup>
Proportion des naissances avec l'assistance d'un professionnel de la santé qualifié	80,1 % (2014) <sup>3</sup>
Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 qui ont reçu des soins prénataux par un prestataire de soins de santé qualifié	88,4 % (2014) <sup>3</sup>
Taux de couverture vaccinale du DTC1 chez les enfants d'un an 4	80 % (2016) <sup>5</sup>
Taux brut de natalité (par 1 000 habitants)	42 (2016) <sup>5</sup>
Taux de fécondité total (nombre de naissances vivantes par femme)	6,1 (2016) <sup>5</sup>
Taux de fécondité chez les adolescentes (par 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)	125,2 (2016) <sup>6</sup>
Population âgée de moins de 15 ans	46,3 % (2017) <sup>7</sup>

### Décès

Exhaustivité de l'enregistrement des décès	Non disponible
Taux brut de mortalité (par 1 000 habitants)	10 (2016) <sup>5</sup>
Taux de mortalité infantile (pour mille naissances vivantes)	70 (2017) <sup>8</sup>
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille naissances vivantes)	91 (2017) <sup>8</sup>
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	693 (2015) <sup>9</sup>

### Mariages et divorces

Taux d'enregistrement des mariages	Non disponible
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans	10 % (2017) <sup>5</sup>
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	37 % (2017) <sup>5</sup>
Taux d'enregistrement des divorces	Non disponible

### Statistiques de l'état civil, y compris les données sur les causes de décès

Compilation et diffusion des statistiques de l'état civil fondées sur l'enregistrement	Non disponible
Causes de décès attestées par un médecin	Non disponible

# Système d'enregistrement des faits d'état civil

## Cadre législatif

Le gouvernement de la RDC a refondu la loi N° 87-010 du Code de la famille qui avait été promulguée en 1987 et l'a remplacée par une loi qui la modifie et la complète. Le Code de la famille refondu, la loi n° 16/008, qui constitue également le fondement du système d'enregistrement des faits d'état civil, a été promulguée et est entrée en vigueur en juillet 2016<sup>10</sup>. La loi refondue fournit le cadre législatif pour enregistrer les naissances vivantes, les décès et les morts foetales, les mariages, les séparations, les divorces, les annulations, les adoptions, les légitimations et les reconnaissances de paternité.

La loi rend obligatoire l'enregistrement des faits d'état civil. La loi ne comprend aucune disposition relative à la compilation et à la diffusion des statistiques de l'état civil à partir des registres de l'état civil.

## Gestion, organisation et fonctionnement

### *Mécanismes nationaux de coordination des systèmes d'ESEC*

Le Comité de coordination national de l'ESEC exerce ses activités sur le plan technique depuis 2009. Ce groupe de travail interinstitutionnel est chargé de la surveillance des activités d'enregistrement des faits d'état civil dans la RDC et de l'amélioration du système.

Actuellement, il existe trois niveaux de comités de coordination et un groupe de travail à l'échelle nationale : i) Comité de pilotage de l'ESEC, ii) Comité technique de l'ESEC, et iii) Groupe de travail technique de l'ESEC.

Le Comité de pilotage est formé de représentants des entités suivantes : Cabinet du premier ministre, Ministère de l'intérieur et de la sécurité, Ministère des affaires étrangères, Ministère de la décentralisation et des réformes institutionnelles, Ministère des affaires coutumières, le Ministère de la justice et procureur général, le Conseil supérieur de la magistrature, le Ministère des droits de la personne, le Ministère de la santé, le Ministère des finances, le Ministère du budget, le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel; le Ministère de la planification, le Ministère de l'égalité entre les sexes, des enfants et de la famille, le Ministère des affaires sociales, l'Institut national de la statistique (INS), l'Office national d'identification de la population (ONIP), la société civile, y compris les leaders d'opinion et les chefs de confessions religieuses. La composition des autres comités et groupes de travail est sensiblement la même que celle du Comité de pilotage.

### *Centres d'enregistrement à l'échelon administratif*

En RDC, l'organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil est centralisée. Le pays est divisé en provinces, villes, territoires (milieu rural), communes et chefferies ou secteurs. On compte un total de 979 bureaux locaux d'enregistrement des faits d'état civil au niveau des chefferies ou secteurs dont 102 sont classés comme des bureaux en zone urbaine, et 877 restants sont classés comme des bureaux de chefferies ou de secteurs. Chacun de ces bureaux compte un officier d'état civil. Certaines chefferies ou certains secteurs couvrent un vaste territoire. Ces bureaux d'enregistrement des faits d'état civil tiennent également les registres de l'état civil. On envisage de créer des bureaux secondaires dans les hôpitaux de référence ou les grands établissements de santé.

### *Accessibilité des services d'enregistrement des faits d'état civil*

L'accès aux bureaux d'enregistrement des faits d'état civil est très difficile dans les régions au climat équatorial où il pleut pendant presque toute l'année et où il n'y a pas de routes. Parfois, il faut emprunter des embarcations pour se rendre aux bureaux d'enregistrement, avec tous les risques que cela comporte. Il faut également souligner le problème des déplacements massifs de populations dus à l'insécurité dans certaines régions.

La majorité des ménages résident à plus de 10 kilomètres d'un bureau d'enregistrement des faits d'état civil et il leur faudrait parcourir un trajet de plus de 8 heures pour se rendre au centre de services le plus près. À certains endroits, les ménages les plus éloignés se trouvent à plus de 50 kilomètres du bureau d'enregistrement des faits d'état civil et le trajet pour s'y rendre à pied prendrait environ deux jours.

### *Enregistrement des faits d'état civil*

Cette section présente les faits saillants des processus d'enregistrement en RDC.

- Les définitions des naissances vivantes et des décès ne correspondent pas aux recommandations internationales.
- Les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil préparent les actes différents pour les besoins de l'état civil juridiques et des statistiques.
- L'enregistrement des naissances, des mariages, des divorces et des décès est gratuit. Des frais sont exigés pour les enregistrements tardifs.
- Les certificats de naissance, de mariage, de divorce et de décès sont délivrés gratuitement.
- Les actes ou les registres de l'état civil comportent quatre copies en papier carbone pour chaque événement. L'archivage des actes de l'état civil s'effectue à trois niveaux : bureau d'enregistrement local, tribunal et siège de l'enregistrement central. La première feuille du formulaire est remise au demandeur; la deuxième copie est conservée dans le registre de la Haute Cour de l'administration où le bureau d'enregistrement de l'état civil est situé, la troisième copie est transmise au Bureau d'enregistrement central de Kinshasa, où elle est archivée, et la quatrième copie est conservée au bureau d'enregistrement émetteur.



Tableau 1 : Délai pour l'enregistrement de faits d'état civil conformément au Code de la famille de 2016<sup>10</sup>

Faits d'état civil	Délai pour l'enregistrement d'un événement	Enregistrements tardifs	Observations
Naissance	3 mois	Comprend des sanctions pécuniaires et des frais complémentaires pour obtenir un jugement supplémentaire	Articles 114 et 116
Décès			Article 191
Mariage	3 mois		Article 370
Divorce	Immédiatement après le jugement de divorce par un tribunal ou une autorité compétente		Article 576

Tableau 2 : Coûts directs associés à l'obtention d'une copie de certificats d'état civil

Fait d'état civil	Frais pour la délivrance de certificats		Coût des certificats en dollars américains et dans la devise locale
	Oui	Non	
Naissance	X		1,96 USD (3 200 FC)
Mariage	X		1,96 USD (3 200 FC)
Divorce	X		1,96 USD (3 200 FC)
Décès	X		1,96 USD (3 200 FC)

1 franc congolais (FC) = 0,00061 USD<sup>11</sup>

## Interopérabilité avec d'autres secteurs et fonctionnement

L'interopérabilité des fonctions entre les ministères de l'Intérieur, de la Santé et l'Institut national de la statistique existe pour quelques rares activités spécifiques. En RDC, les établissements de soins de santé jouent un rôle important à titre de déclarants de naissances et de décès, et ce, même si le lien avec les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil est faible.

Un certificat de naissance est requis pour présenter une demande de passeport ou pour avoir accès aux services d'éducation et de soins de santé. Le processus de transmission héréditaire des terres exige aussi une preuve de parenté au moyen d'un certificat de naissance. Il n'y a pas en RDC de système national de gestion de l'identité.

Depuis 2008, la RDC dispose d'un Comité de coordination technique pour assurer la surveillance des activités d'enregistrement des faits d'état civil à l'échelle nationale et provinciale. Même s'il n'a pas de fondement juridique, le Comité de coordination réunit plusieurs parties prenantes dans les secteurs gouvernementaux pour discuter du processus d'enregistrement des faits d'état civil et collaborer à cet égard. Un projet de loi a été rédigé en vue d'officialiser la collaboration interinstitutionnelle.

## Système d'établissement des statistiques de l'état civil

### Statistiques de l'état civil

L'Institut national de la statistique est responsable de la collecte, de la compilation et de la diffusion des statistiques de l'état civil à partir du recensement de la population, des enquêtes auprès des ménages et des dossiers administratifs tels que les registres de l'état civil. Cependant, la loi sur l'enregistrement des faits d'état civil ne comporte aucune disposition indiquant clairement le partage de l'information sur les naissances, les mariages, les divorces et les décès avec l'Institut national de la statistique ou d'autres entités.

L'Institut national de la statistique doit recourir à des enquêtes démographiques et à des recensements de la population pour estimer certaines des statistiques de l'état civil. Avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF, il recueille et diffuse des rapports sur les statistiques de l'état civil à partir d'enquêtes démographiques et sur la santé.

### Causes de décès

En ce qui concerne les décès qui se produisent dans les établissements de soins de santé, les causes de décès sont encodées selon le format de la Classification internationale des maladies. Des méthodes d'autopsie verbale sont utilisées pour recueillir de l'information sur les causes de décès maternels et néonataux non institutionnels.

En RDC, présentement les statistiques sur les causes de décès ne sont ni compilées ni publiées.

## Numérisation

### Informatisation

Les ordinateurs ne sont pas utilisés dans le cadre du processus d'enregistrement des faits d'état civil. En RDC, tous les enregistrements sont actuellement effectués en format papier.

### Application de la technologie mobile

La technologie mobile n'est utilisée dans aucune partie du processus d'enregistrement des faits d'état civil.

### Modèles de formulaires d'enregistrement

Il n'était pas possible d'obtenir des formulaires d'enregistrement à partir du site Web du service d'enregistrement des faits d'état civil.

## Initiatives d'amélioration et soutien externe

### Plans d'amélioration et budget

#### *Plan stratégique*

Avec l'aide de l'UNICEF, une première évaluation a été réalisée en 2012. Un Plan stratégique pour 2013-2018 avait été élaboré, mais les résultats de l'évaluation n'ont pas été utilisés. Avec l'appui de la Banque mondiale – Mécanisme de financement mondial, on a amorcé l'amélioration des systèmes d'ESEC qui comprendra notamment une évaluation complète du paysage de l'ESEC dans le pays.

#### *Allocations budgétaires et besoins*

- Besoins budgétaires pour le plan quinquennal (2013-2018) : Non disponible
- Besoins budgétaires pour l'exercice financier de juillet 2018 à juin 2019 : Non disponible
- Fonds alloués par le Trésor public pour l'exercice actuel : Non disponible
- Supplément fourni par les partenaires du développement : 20 millions USD du GFF pour la période de 2016 à 2018
- Déficit budgétaire pour l'exercice actuel (juillet 2018 à juin 2019) : Non disponible

#### *Activités indiquées comme étant des hautement prioritaires*

Ce renseignement ne nous a pas été fourni par la Division de l'enregistrement des faits d'état civil.

## Appui des partenaires de développement

Les principaux partenaires financiers mentionnés par la Division de l'enregistrement des faits d'état civil (Bureau de l'état civil) pour appuyer le système d'enregistrement des faits d'état civil en RDC sont l'UNICEF et le GFF.

Organisations internationales	Domaine de soutien
UNICEF	Soutien technique et financier, avec un accent particulier sur l'enregistrement des naissances
Affaires mondiales Canada	Soutien financier pour accroître le taux d'enregistrement des naissances
Italian Development Cooperation et le Banque mondiale / Mecanismes de financement mondiale	<p>Soutien à la réforme des systèmes d'ESEC, et plus particulièrement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui en cours pour l'évaluation complète des systèmes d'ESEC ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie nationale chiffrée en matière d'ESEC et d'un plan de mise en œuvre.</li> <li>• à des campagnes de rattrapage en matière d'enregistrement par le truchement des écoles; à des mesures d'encouragement du personnel d'ESEC pour qu'il remplisse le processus d'enregistrement; à des campagnes de communication; à la compensation des coûts des certificats de naissance pour qu'on puisse les délivrer gratuitement; et à une ligne d'assistance et un site Web sur les plaintes.</li> <li>• Soutien financier à la numérisation des documents d'état civil</li> </ul>

### Propositions visant à améliorer la coordination des activités

La coordination est un élément clé dans le paysage national des systèmes d'ESEC. Les suggestions suivantes sont formulées pour améliorer les modalités de travail des parties prenantes nationales et des partenaires du développement.

#### *Parties prenantes nationales des systèmes d'ESEC*

- Élaborer un plan d'action national conjoint, incluant les problèmes et les responsabilités de chaque partie prenante.
- Définir et établir des mécanismes de collaboration et de coordination entre les parties prenantes dans un document juridiquement contraignant.

- Allouer un budget suffisant pour permettre le fonctionnement optimal des mécanismes de coordination.

#### *Parties prenantes nationales et partenaires du développement*

- Compte tenu du nombre élevé de partenaires techniques et de financement (bilatéraux et multilatéraux), il faudrait créer une tribune unique pour éviter le chevauchement des efforts et faciliter les échanges efficaces avec l'organisme de coordination national.
- Appuyer les activités suggérées par le groupe de coordination national en fonction des besoins exprimés par les parties prenantes, et non de la volonté des partenaires.
- Tenir régulièrement des réunions de surveillance conjointes et simplifier les procédures pour avoir accès au soutien technique et financier des partenaires du développement.

## Ressources

### Sites web

- Institut National de la Statistique (INS) / Institut national de la statistique (NIS) – <http://www.ins-rdc.org>
- Ministère de la Santé : <https://www.minisanterdc.cd/>
- UNICEF – RDC: <https://data.unicef.org/country/cod/>

### Matériel supplémentaire

- S.O.S Enfants. *État civil en RD du Congo. Une problématique lourde, un vaste programme de régularisation.* <http://www.sosenfants.com/actionrdc-etat-civil.php>
- UNHCR. 2019. Democratic Republic of Congo: Whether a birth certificate for someone born in Lubumbashi can be issued in Kinshasa; whether there is a central register of births in Kinshasa. <https://www.refworld.org/docid/403dd2160.html>
- UNICEF – RDC. 2017. Mon identité pour le développement de mon pays Enregistrement des naissances en RDC. <https://medium.com/@UnicefDR Congo/enregistrement-naissances-rdc-47d527e113d0>
- UNICEF. 2017. Annual Report for Democratic Republic of Congo. [https://www.unicef.org/about/annualreport/files/DRC\\_2017\\_COAR.pdf](https://www.unicef.org/about/annualreport/files/DRC_2017_COAR.pdf)

## Conclusion

La Division de l'enregistrement des faits d'état civil en RDC travaille avec les partenaires du développement et les parties prenantes nationales en vue de moderniser les systèmes d'ESEC du pays. Une telle initiative d'amélioration nécessite une solide coordination entre les principales parties prenantes. Le mécanisme de coordination des systèmes d'ESEC en RDC existe, mais il est actuellement plutôt faible et aurait besoin d'être revitalisé. La réussite des systèmes d'ESEC dépend également de la manière dont l'organisme d'ancrage du système d'enregistrement des faits d'état civil est structuré et organisé. Il faut que l'organisme soit bien structuré et qu'il dispose d'un budget suffisant pour gérer l'initiative de modernisation.

La deuxième conférence des ministres africains responsables de l'enregistrement des faits d'état civil qui a eu lieu en 2012 avait recommandé que tous les pays africains évaluent leurs paysages de systèmes d'ESEC et élaborent des plans d'amélioration. Il est impératif que la RDC effectue une évaluation complète bien conçue et adaptée aux besoins du pays. Une telle évaluation doit se pencher sur les faiblesses et les lacunes autant du côté de l'offre que de la demande des systèmes d'ESEC afin d'éclairer le processus d'élaboration du plan stratégique. Il est encourageant d'apprendre que, depuis 2018, la RDC a entrepris un processus visant à réformer les systèmes existants d'enregistrement des faits d'état civil et de compilation des statistiques. Le pays s'est également attaché à tirer des enseignements des expériences vécues dans d'autres pays africains ayant accompli des progrès remarquables dans ce domaine et dans l'adoption des concepts et des normes internationales. Le pays s'efforce aussi de moderniser les systèmes par l'application des technologies. Il faut s'attendre à ce que ces efforts entraînent des améliorations durables dans les systèmes d'ESEC.

## Notes de fin

- 1 Nations Unies, *Annuaire démographique 2017*, ST/ESA/STAT/SER.R/47, 2018, [https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/dyb\\_2017/#French](https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/dyb_2017/#French).
- 2 Par exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès, on entend le nombre réel de naissances ou de décès enregistrés divisé par le nombre estimatif de naissances ou de décès dans un pays ou une région en particulier, à l'intérieur d'une période de temps spécifiée, habituellement une année. Pour en savoir plus, consulter la CEA, la CESAP et Statistics Norway (2016).
- 3 Ministère du Plan et Suivi de la Mise en oeuvre de la Révolution de la Modernité (MPSMRM), ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International, *Enquête démographique et de santé en République Démocratique du Congo 2013-2014*, Rockville, Maryland, États-Unis : MPSMRM, MSP et ICF International, 2014, <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR300/FR300.pdf>.
- 4 DTC1 : Nouveau-nés survivants ayant reçu le premier vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC).
- 5 UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2017*, 2017, <https://www.unicef.org/french/sowc2017/>.
- 6 Banque mondiale, *Taux de fertilité chez les adolescents*, 2018, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.ADO.TFRT>.
- 7 Nations Unies, *World Population Prospects: Volume II: Demographic Profiles*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population, 2017, [https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2017\\_Volume-II-Demographic-Profiles.pdf](https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2017_Volume-II-Demographic-Profiles.pdf).
- 8 United Nations Inter-Agency Group for Child Mortality Estimation (UN IGME), *Total Under-5 Mortality Rate, Infant Mortality Rate and Neonatal mortality database 2018*, 2018, <http://www.childmortality.org/>.
- 9 Organisation mondiale de la santé. 2016. *World Health Statistics 2016: monitoring health for the SDGs* (sustainable development goals), [https://www.who.int/gho/publications/world\\_health\\_statistics/2016/en/](https://www.who.int/gho/publications/world_health_statistics/2016/en/).
- 10 République Démocratique du Congo, *Loi modifiant et complétant la Loi n° 87-010 du 1<sup>er</sup> août 1987 portant code de la famille*, 2016, consulté le 16 mai 2019, <http://www.leganet.cd/Legislation/Code%20de%20la%20famille/Loi.15.07.2016.html>.
- 11 Google, consulté le 5 avril 2019, [https://www.google.com/search?safe=active&rlz=1C1EJFC\\_enUS811US812&q=democratic+republic+of+the+congo+currencies+congolese+franc&sa=X&ved=2ahUKE](https://www.google.com/search?safe=active&rlz=1C1EJFC_enUS811US812&q=democratic+republic+of+the+congo+currencies+congolese+franc&sa=X&ved=2ahUKE)





**LE CENTRE D'EXCELLENCE**  
sur les systèmes ESEC

**CENTRE OF EXCELLENCE**  
for CRVS Systems

[www.systemesESEC.ca](http://www.systemesESEC.ca)